

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grand Théâtre. — Dimanche 22 février, à 8 heures précises, spectacle de choix. « Amants », comédie en cinq actes de Maurice Donnoy. Le spectacle sera terminé par « Il était une bergère », un acte en vers de André Rivoire, jouée par Mines Beer et Maetau, et M. Rosselet.

Kursaal. — Hier soir vendredi, la première représentation (création à Lausanne avant Paris) de « Amour de Créo », opérette moderne en 3 actes, a obtenu un succès quasi triomphal. Il faut dire que le livret de M. J.-M. Rivière — le comique tant aimé des Lausannois — est excessivement gai et que la musique du compositeur américain Fernand Odéro est vraiment alerte et chantante.

Tous les artistes, Mme Mary Petitdemange en tête, ont été longuement ovationnés. Les gracieux ballets dansés par « The Impérial Girls », les jolies danseuses de l'Impérial de Londres, ont fait le plus grand plaisir.

Représentations tous les soirs à 8 h. 30 et dimanche matinée à 2 h. 30.

La Muse. — Dans tout le répertoire, il n'est pas de pièce plus célèbre que « Le Maître de Forges ». Le chef-d'œuvre de Georges Ohnet se passe donc de toute recommandation.

Depuis qu'il se joue, dans toutes les villes du monde où l'on parle français, il n'a jamais fait que des salles archicomblées.

Il en sera de même au Grand Théâtre de Lausanne à l'unique représentation du samedi 21 février à 8 h. 15, car La Muse l'a monté avec un soin minutieux et une interprétation de premier ordre.



EMPLOYEZ

MEXANA

Après quelques jours d'emploi, l'effet est surprenant.

Le flacon 4 fr. 50 96

Envoi contre remboursement franck

Grande Parfumerie
EICHENBERGER
Rue de Bourg, 21, Lausanne

Imprimerie
PACHE-VARIDEL & BRON
LAUSANNE

GRAND THÉÂTRE

Direction : P. TAPIE

16-

Dimanche 22 février, à 8 h.

Amants

Comédie en 5 actes de M. Donnoy.

Il était une bergère

Pièce en un acte de Rivoire.

Location ouverte de 10 à 12 h. et de 2 à 5 1/2 h.

Instruments de pesage

E. COCHET
ALE, 8, LAUSANNE. — Téléphone 701

Balances et poids pour tous commerces, agriculture, industrie, précision, etc.

Poids publics

Réparation soignée



Royal Biograph

Place Centrale LAUSANNE Téléphone 29.39

MATINÉE à 3 h. Tous les jours. SOIRÉE à 8 1/2 h.

Du vendredi 20 au jeudi 28 février 1920

Dimanche 22 février : Deux grandes matinées à 2 1/2 h. et 4 1/2 h.

Programme extraordinaire :

Jack, roi des Déetectives

Grand drame policier moderne

Interprété par William RUSSELL l'élegant et sympathique artiste américain.

Deux derniers épisodes de l'immense succès :

TIH-MINH

Sensationnel ciné-roman d'aventures modernes.

1^{er} épisode : Le document 29 !

1^{er} et dernier épisode : Justice !

Prix ordinaire des places.

37

DAMES

Conseils discrets par case
Dara 6903 Rhône, Genève.

18 Mesdames Tout retard est corrigé par l'emploi de nos produits. Produits Santa-Genève, Case Rhône.

Beauté

RAVISSANTE

en 5 à 8 jours

Un teint frais et d'une pureté incomparable obtenus en utilisant Sérénité. — Après quelques emplois l'effet est surprenant, le teint devient éblouissant et la peau veloutée et douce.

Sérénité fait disparaître rapidement les impuretés désagréables de la peau, comme rousseurs, rides, cicatrices, feux, taches jaunes, rougeurs du nez, éruptions, points noirs, etc.

Succès garanti

Envoi discret contre remboursement franc de port.

Prix fr. 4.50.

Grande Parfumerie
A. EICHENBERGER
Rue de Bourg, 21 - Lausanne

VINS DE VILLENEUVE

Médaille d'or, Genève 1896.

MONNET & C^{ie}, Lausanne

Mesdames périodiquement souffrant, demandez à la Société Parisiana, Genève, sa méthode mensuelle régulatrice. Préservation infaillible. Catalogue gratuit.

LE CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

cède

au siège central, à LAUSANNE et chez ses agents, dans le canton des OBLIGATIONS FONCIÈRES

à 5 %



Série N, au pair, à 5 ans de terme, remboursement facultatif, pour le Crédit Foncier, après l'expiration de la 3^e année.

Coupures de Fr. 500 et en sus, par multiples de 100 fr.

Agent dans chaque district : Le Receveur de l'Etat (Lausanne excepté). Agences à Baulmes, Bex, Chexbres, La Cure (Suisse), La Sarraz, L'Isle, Mézières, Montreux, Renens, Ste-Croix, Vallorbe.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emission de

Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

Intérêt : 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la première échéance au 1^{er} août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

Coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à :

99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et

98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925

avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.

Rendement : 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banques suisses.

Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920.

Département fédéral des finances :

J. MUSY.